

Histoire économique et monétaire de l'Orient hellénistique

M. Georges LE RIDER, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Le cours de l'an dernier avait porté sur le comportement monétaire des Séleucides. Il a été question cette année de la politique toute différente suivie dans ce domaine par la dynastie rivale, celle des Ptolémées. Ptolémée I^{er}, fils du Macédonien Lagos (d'où le nom de Lagides donné à ses descendants), avait été l'un des plus brillants officiers d'Alexandre, dont il écrivit l'histoire : son texte ne nous est pas parvenu, mais les auteurs anciens y ont puisé, notamment Arrien. Nommé satrape d'Égypte au cours de l'été 323, peu après la mort d'Alexandre, Ptolémée prit, comme les autres diadoques, le titre de roi en 305. Depuis longtemps déjà, il avait montré par son attitude qu'il désirait le fractionnement de l'empire et qu'il entendait exercer une souveraineté entière sur l'Égypte. La dynastie qu'il fonda devait être la plus durable des grandes monarchies hellénistiques : elle prit fin en 30 av. J.C., lorsque Cléopâtre VII se donna la mort après la défaite subie par elle-même et Antoine à Actium, en 31, sous les coups d'Octavien. La dynastie antigonide, en Macédoine, avait disparu en juin 168, lors de la bataille de Pydna remportée par les Romains sur le dernier roi macédonien Persée. Quant au royaume séleucide, il cessa officiellement d'exister en 64-63 quand Pompée créa la province romaine de Syrie ; mais il était déchiré depuis un siècle par des luttes de prétendants et son territoire avait fini par se réduire aux deux villes d'Antioche et de Damas, que les princes rivaux se disputaient âprement : ils en arrivèrent à un tel état de faiblesse qu'ils laissèrent le roi d'Arménie Tigrane le Grand s'emparer du trône pendant plus d'une décennie. Les rois lagides, au contraire, conservèrent jusqu'à la fin l'Égypte dans son intégralité, ainsi que l'île de Chypre.

Ptolémée I^{er} (satrape de 323 à 305, roi de 305 à 285, mort en 283 ou 282) fit preuve d'une remarquable activité. Son premier coup d'éclat fut de s'approprier le corps d'Alexandre, et d'organiser à Alexandrie le culte du Conquérant. Très vite il établit son pouvoir sur la Cyrénaïque, en laissant aux cités leur autonomie interne, mais en s'octroyant le titre de stratège à vie, aux termes d'une constitution qu'il avait lui-même rédigée. En 301, lorsqu'Antigone le Borgne fut battu à Ipsos,

il s'empara de la Phénicie et de la Syrie du sud, occupation qui suscita par la suite de nombreux conflits entre les Lagides et les Séleucides : ces derniers revendiquaient ce territoire ; ils finirent par l'enlever à leurs adversaires un siècle plus tard, en 200. Ptolémée I^{er} avait aussi posé des jalons à Chypre ; il en devint définitivement le maître en 294. Il ne négligea pas non plus d'étendre son influence dans la Mer Égée. Quand il céda en 285 la couronne à son fils Ptolémée II, il laissait un royaume puissant, doté de solides possessions extérieures.

Ptolémée I^{er} et la monnaie : l'établissement progressif d'un système particulier

Sous Alexandre, l'homme fort de l'Égypte avait été Cléomène de Naucratis. Celui-ci, chargé de l'édification d'Alexandrie, disposait, à cette fin, de grands pouvoirs dans le domaine financier. Selon toute apparence, il ne frappa pas monnaie pendant la plus grande partie de son mandat. C'est seulement vers 325/4 (cette date a été discutée devant les auditeurs il y a deux ans et dans un article du *BCH* de 1997) qu'il commença à produire des émissions monétaires aux types d'Alexandre et de poids attique, selon l'étalon officiel du royaume : des tétradrachmes d'argent (tête d'Héraclès imberbe / Zeus assis ; légende : *Alexandrou*) et des statères d'or (tête d'Athéna / Niké ; même légende). Dans les paragraphes qui suivent, les tétradrachmes en question seront désignés sous le nom d'« alexandres ».

Ptolémée continua ce monnayage d'« alexandres » jusqu'en 315 environ. En outre, entre 320 et 315, il émit une série parallèle de tétradrachmes, de poids attique également, mais distincts des « alexandres ». Certes, le revers restait le même (Zeus assis ; *Alexandrou*), mais, au droit, la tête d'Héraclès imberbe était remplacée par celle d'Alexandre coiffée d'une peau d'éléphant. Certains commentateurs se sont demandé si les deux groupes avaient vraiment été parallèles entre 320 et 315, ou si le groupe à la tête d'Alexandre n'avait pas succédé à l'autre. Les mêmes marques de magistrats monétaires se retrouvent sur les deux séries. Si elles s'étaient succédé, il faudrait supposer qu'un corps de magistrats aurait frappé les neuf ou dix émissions du premier groupe en cinq ans environ, puis que les mêmes magistrats auraient procédé à l'émission du deuxième groupe. Le parallélisme des émissions est peut-être plus facile à imaginer.

Pourquoi Ptolémée a-t-il émis ce deuxième groupe de tétradrachmes ? On a suggéré que l'apparition de ces pièces à la tête d'Alexandre avait été provoquée par l'arrivée en Égypte du cercueil royal. Sur les monnaies en question, la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant semble présenter un relief inusité. O. Mørkholm (*Early hellenistic coinage*, p. 63) a pensé que le graveur des coins monétaires avait copié la statue de culte édiflée par Ptolémée en l'honneur du Conquérant et avait voulu évoquer la sculpture en ronde-bosse.

Sans contester la pertinence de ces remarques, j'ai considéré que la frappe de ces monnaies avait eu aussi, et peut-être surtout, une raison fiscale. Un État tire

normalement profit de son numéraire, qui bénéficie d'une prime sur le marché local. Or, les « alexandres » étaient devenus une monnaie internationale ; les « alexandres » frappés à Alexandrie se confondaient avec les « alexandres » de Tyr, de Sidon, de Tarse, de Sardes, d'Amphipolis. Tous les « alexandres » avaient théoriquement partout le même cours. Le désir d'avoir une monnaie nationale (« épichorique »), et d'obtenir ainsi un avantage financier, aurait conduit Ptolémée à frapper des tétradrachmes distincts des « alexandres ». J'ai expliqué de la même façon l'émission en Macédoine, à la même époque, d'une monnaie nationale (aux types de Philippe II) parallèlement à la production des « alexandres » (cf. *BCH* 117, 1993).

Vers 315, Ptolémée cessa de frapper des « alexandres » d'argent (il émit encore quelques ultimes statères d'or d'Alexandre entre 312 et 310 environ). Il fut le premier des Diadoques à prendre cette décision. Antigone le Borgne, Séleucos, Cassandre restèrent fidèles jusqu'à leur mort à la monnaie du roi disparu. Le culte dont Ptolémée entoura Alexandre et l'histoire qu'il rédigea de son expédition ne permettent pas de mettre en doute la vénération qu'il portait au grand conquérant. Son attitude monétaire lui fut dictée, on peut le présumer, par des considérations d'ordre pratique : le commerce lui apportait assez d'« alexandres » frappés en dehors de son royaume pour qu'il pût se passer d'émettre ce numéraire ; il lui était plus avantageux de ne produire que son autre monnaie, celle qui avait, au droit, la tête d'Alexandre coiffée d'une peau d'éléphant.

Cette monnaie épichorique, locale, changea partiellement d'aspect. La tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant fut maintenue au droit, et le poids resta le même, c'est-à-dire, selon l'étalon attique, un poids de 17,20 g pour le tétradrachme. La modification porta sur le revers : le type en fut désormais une Athéna combattante, de style archaisant, avançant vers la droite ; dans le champ, devant la déesse, est représenté un aigle debout sur un foudre : la suite du monnayage montre qu'il s'agit de l'emblème personnel de Ptolémée. Notons que la légende *Alexandrou* continue de figurer au revers.

C'est un peu plus tard, vers 310, qu'intervint une mesure métrologique de grand intérêt. Le poids attique de 17,20 g fut abandonné pour les tétradrachmes, qui, tout en gardant les mêmes types et la même légende (tête d'Alexandre / Athéna combattante, *Alexandrou*), pesèrent désormais environ 15,70 g.

Un autre grand monnayage de cette époque, celui des Rhodiens, comportait des tétradrachmes de poids comparable. L'Égypte ayant des relations commerciales étroites avec Rhodes, on avait conjecturé que Ptolémée aurait voulu s'aligner sur l'étalon rhodien. Cette hypothèse est aujourd'hui délaissée. On a fait remarquer que les tétradrachmes rhodiens frappés à partir de c. 310 ne pesaient que 15,10 g environ, et que la majorité du numéraire d'argent rhodien entre 333 et 305/4 consistait en didrachmes dont les poids se situaient pour la plupart entre 6,7 g et 6,9 g (voir R. Ashton, dans O. Mørkholm, *o.c.*, p. 90).

Ptolémée, ni en 310, ni ensuite lorsqu'il procéda à de nouvelles réductions de poids, ne fut influencé par l'existence d'un étalon, rhodien, phénicien ou autre, qui lui aurait paru mieux convenir à ses intérêts. Nous essayerons plus loin de rechercher la perspective dans laquelle il se plaça. Le poids final qu'il choisit pour son tétradrachme est un poids original, et c'est d'un « étalon lagide » qu'il convient de parler.

Les spécialistes se posent des questions au sujet de la monnaie d'or ptolémaïque de cette époque. Entre 323 et 310, au temps de l'étalon attique, des statères d'or aux types d'Alexandre, pesant selon cet étalon $\pm 8,60$ g, furent frappés par Ptolémée et circulaient avec d'autres statères semblables venus de l'extérieur. Le rapport entre l'or et l'argent était de 1 à 10 dans le monde hellénistique, un statère de 8,60 g valant donc cinq tétradrachmes de 17,20 g (ou vingt drachmes de 4,30 g). De façon générale, l'unité d'or, appelée *chrysous*, avait la valeur de vingt unités d'argent : dans les systèmes grecs, il s'agissait du statère et de la drachme, dans le système perse du darique et du sicle ; le poids de l'une ou l'autre unité variait en fonction du rapport de valeur existant entre l'or et l'argent.

Quand Ptolémée réduisit vers 310 le poids de son tétradrachme d'argent, il aurait dû réduire aussi le poids de son statère d'or pour que le rapport de 1 à 10 fût préservé. Or, le classement des émissions, fondé en partie sur le témoignage d'un trésor trouvé à Chiliomodi près de Corinthe, montre que pendant un certain laps de temps (de cinq à six ans) aucun statère de poids réduit ne fut frappé. Plusieurs conjectures ont été formulées : l'une d'elles est qu'exceptionnellement en Égypte, dans cette circonstance, six tétradrachmes de poids allégé (= 94,2 grammes d'argent) auraient été échangés contre un statère de poids attique, ce qui aurait établi entre l'or et l'argent un rapport de 1 à 11.

Cette hypothèse est ingénieuse et d'autant plus séduisante que ce rapport de 1 à 11 apparaîtra dans les années suivantes. Elle a cependant l'inconvénient de heurter le principe selon lequel un *chrysous* (un statère d'or) valait 20 drachmes d'argent ou 5 tétradrachmes.

Une explication plus simple pourrait être avancée. Dans le monde grec, le métal de référence était l'argent : c'était habituellement en drachmes de ce métal qu'était libellé notamment le montant des taxes et des amendes. Ptolémée, soucieux de modifier le poids de son numéraire, se serait préoccupé d'abord de sa monnaie d'argent, remettant à un peu plus tard la question du poids de ses monnaies d'or.

Cette question fut résolue sans trop tarder. De nouveaux statères d'or furent frappés : les marques de magistrats monétaires qu'ils portent montrent qu'ils sont contemporains des dernières émissions de tétradrachmes à poids réduit ($\pm 15,70$ g ; tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant / Athéna combattante ; *Alexandrou*). Ces nouveaux statères sont intéressants pour deux raisons au moins. D'une part, ils n'ont ni les mêmes types ni la même légende que les tétradrachmes

qu'ils accompagnent : ils portent au droit la tête diadémée de Ptolémée (l'égide autour du cou) et au revers Alexandre, tenant un foudre, dans un char tiré par quatre éléphants ; la légende est *Ptolémaïou Basiléôs*, ce qui indique que les pièces ont été frappées après la prise du titre de roi par Ptolémée en 305. D'autre part, la majorité des poids donnés par Svoronos pour ces statères se situent entre 7,10 g et 7,16 g (environ 17 % de moins que le poids du statère attique) : le rapport entre l'or et l'argent est désormais de 1 à 11.

Quelques années plus tard, vers 300, un nouveau changement intervint : Ptolémée adopta pour ses tétradrachmes des types qui seront continués jusqu'à la fin de la dynastie : au droit apparaît la tête diadémée du souverain, l'égide nouée autour du cou (comme sur les statères de 7,10 g-7,16 g) ; au revers est placé un aigle debout à g. sur un foudre (les tétradrachmes de la période précédente portaient ce motif en symbole), et la légende est *Basiléôs Ptolémaïou*. Signalons que, dans les papyrus, les tétradrachmes sont toujours appelés statères (d'argent).

Le poids des nouveaux tétradrachmes ne fut pas tout de suite fixé de façon définitive. Il semble s'être situé autour de 15 g pendant un certain temps. Aucune nouvelle monnaie d'or ne fut frappée dans cet intervalle. Comme quelques années plus tôt, les autorités prirent soin de la monnaie d'argent avant de s'occuper de la monnaie d'or.

Peu après, le poids des tétradrachmes fut encore abaissé, et cette fois il ne devait plus varier. Le poids de $\pm 14,25$ g, auquel s'arrêta Ptolémée I^{er}, fut maintenu à peu de chose près jusqu'au I^{er} siècle av. J.C.

On remarquera que ce poids est exactement le double de celui qui avait été donné au statère d'or des années précédentes (7,10 g-7,16 g). Comme Ptolémée n'entendait pas revenir au rapport de 1 à 10 entre l'or et l'argent (ce qui aurait été le cas avec un statère de 7,10 g-7,16 g et un tétradrachme de $\pm 14,25$ g), un autre système fut adopté : on remplaça le statère par une monnaie d'or de $\pm 17,80$ g, qui eut le nom de trichryson, c'est-à-dire qu'elle avait la valeur de trois *chrysoi*, donc de 60 drachmes d'argent. Une monnaie d'or de 17,80 g qui valait 60 drachmes de $\pm 3,56$ g créait un rapport de 1 à 12 entre l'or et l'argent. Les trichrysa eurent les mêmes types et la même légende que les tétradrachmes contemporains (tête de Ptolémée / aigle debout sur un foudre ; *Basiléôs Ptolémaïou*).

Nous connaissons le nom de trichryson par deux papyrus des archives de Zénon (qui fut pendant plusieurs années l'intendant d'Apollonios, le ministre des finances de Ptolémée II). Les auteurs modernes, dans leur majorité, appellent cette pièce d'or « pentadrachme », parce qu'elle a le poids de cinq drachmes lagides (5 x 3,56 g). Ce n'était pas ainsi qu'elle était nommée sous Ptolémée I^{er} ni sous Ptolémée II. Le nom de *trichryson* était, on peut le croire, une désignation officielle, qui marquait clairement la relation entre les deux métaux précieux. Il existe d'autres exemples de monnaie d'or nommée selon ce principe (en particulier sous Ptolémée II ; des inscriptions de Delphes donnent aussi un cas du même

genre¹). On remarquera que c'est en monnaie d'argent que la valeur des monnaies d'or est indiquée, ce qui souligne la position centrale de l'argent dans les systèmes monétaires grecs. — Le trichryson fut accompagné d'une division pesant $\pm 1,78$ g : c'était donc un dixième de trichryson, qui valait six drachmes. Cette pièce est appelée « hémidrachme d'or » dans nos catalogues ; conjecturons que son nom ancien était plutôt *hexadrachmon*.

Le système mis en place par Ptolémée I^{er} après 300 demeura sans changement pendant une quarantaine d'années, jusqu'en c. 261/0. Vers cette date, Ptolémée II remplaça les trichrysa par de nouvelles monnaies d'or.

En même temps que Ptolémée I^{er} achevait de mettre au point son organisation monétaire, il régla dans ses possessions la circulation des espèces. Jusque vers 300, en effet, le numéraire étranger de poids attique semble être entré librement en Égypte et y avoir été utilisé dans les transactions, comme paraît le montrer le trésor que contenait la jarre I de Phacous (G.K. Jenkins, *ANSMN* 9, 1960, p. 17-37). Ce dépôt était formé de tétradrachmes de poids attique aux types d'Alexandre (ou « alexandres ») venant des divers centres de production du monde grec ; il renfermait aussi des tétradrachmes de poids attique de Ptolémée I^{er} (20 « alexandres », 20 aux types de la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant et de Zeus assis, 32 aux types de la tête d'Alexandre et d'Athéna combattante, soit 72 pièces sur un total de 513 tétradrachmes recensés) et seulement 2 spécimens de poids réduit (tête d'Alexandre / Athéna), ce qui signifie, comme l'écrit Jenkins, que le propriétaire du trésor avait pris soin de ne pas thésauriser ces pièces moins lourdes. L'exemplaire le plus récent du lot est probablement un alexandre frappé à Sardes vers 302 (d'après M. Thompson) et l'ensemble des monnaies a pu être enterré vers 300.

Après le trésor de Phacous (jarre I), nous ne connaissons pratiquement plus en Égypte de trésor qui contienne des monnaies étrangères venant du dehors. Les deux cas qu'on peut citer apparaissent comme tout à fait exceptionnels. Seul désormais le numéraire lagide circulait dans le royaume. Les monnaies émises dans le reste du monde méditerranéen étaient bannies du territoire ptolémaïque. Pour faire du commerce dans le pays, leurs détenteurs devaient impérativement les échanger contre du numéraire local. Un papyrus de Zénon (*P. Cair. Zen.* I 59021) décrit cette situation : il s'agit d'une lettre écrite le 23 octobre 258 par Démétrios (probablement le maître de la Monnaie d'Alexandrie) à Apollonios (le ministre des finances de Ptolémée II) ; Démétrios y mentionne les étrangers qui apportent de chez eux leur monnaie « épichorique » et ont à l'échanger contre de la monnaie lagide.

1. Une monnaie d'or appelée *pentédrachmon* est mentionnée dans deux inscriptions de Delphes : il s'agit des petites pièces d'or de Philippe II et d'Alexandre qui pèsent 2,15 g ; dans le rapport de 1 à 10 entre l'or et l'argent, chacune de ces pièces valait 5 drachmes d'argent attique, puisqu'une drachme attique pesait 4,30 g.

Réflexions sur le comportement monétaire de Ptolémée I^{er}

Parmi les mesures prises par Ptolémée I^{er} dans le domaine du monnayage, il faut distinguer entre celles qui apparaissent comme relativement banales et celles qui, au contraire, témoignent d'une plus grande originalité.

1° Les aspects relativement banals des mesures monétaires de Ptolémée I^{er}

Quand Ptolémée I^{er}, vers 320, décida d'émettre, parallèlement aux alexandres, des tétradrachmes à la tête d'Alexandre coiffée d'une peau d'éléphant, il n'innovait pas. Sous Alexandre lui-même, des numéraires locaux avaient parfois été frappés en même temps que la monnaie royale : il en fut ainsi, par exemple, en Cilicie (atelier de Tarse), ou plus tard, à Babylone. De même, en Macédoine, Antipatros, peu après 323, reprit l'émission de statères et de tétradrachmes aux types et au nom de Philippe II, tout en continuant de produire des alexandres. J'explique ce phénomène par une mesure de caractère fiscal.

Ptolémée se distingua par deux hardiesses : il fut le premier diadoque à mettre fin (vers 315 pour l'argent, vers 310 pour l'or) à la frappe des alexandres dans ses possessions ; il fut aussi le premier diadoque à placer son portrait sur ses monnaies (sur les statères d'or allégés émis après 305). Ces deux mesures ne restèrent originales que pendant un certain laps de temps. Les autres rois cessèrent bientôt eux aussi de frapper des alexandres (sinon de façon restreinte chez les Séleucides ou épisodique en Macédoine) et ils firent imprimer leur portrait sur leurs monnaies : la prise du titre royal dans les années 306-304 annonçait une telle évolution. Le titre de gloire de Ptolémée est d'avoir précédé les autres dans cette voie.

Qu'il ait d'autre part interdit la circulation et l'utilisation des espèces étrangères sur son territoire n'est pas fait pour surprendre. Les cités grecques archaïques et classiques qui avaient un monnayage propre appliquaient normalement cette règle. Le change de la monnaie étrangère contre de la monnaie locale était source de profit et assurait à la cité un revenu régulier. Ainsi à Athènes, la loi de Nicophon promulguée en 375/4 spécifie que seule la monnaie d'Athènes a cours en Attique ; de même un décret d'Olbia du IV^e siècle exige que toute vente et tout achat dans la cité se fassent en monnaie de bronze et d'argent de la ville. Ptolémée se conformait donc à un usage courant en imposant l'utilisation exclusive du numéraire lagide à l'intérieur de ses possessions.

2° Les aspects plus originaux du système monétaire de Ptolémée I^{er}

Ptolémée I^{er} prit vers 310 la décision d'abandonner l'étalon attique. Certes, nous l'avons dit, l'emploi d'un étalon non attique se rencontre chez d'autres héritiers d'Alexandre. Ainsi Antipatros, en Macédoine, frappa des tétradrachmes de Philippe II de poids particulier. Mais, en même temps, l'atelier macédonien d'Amphipolis continua sous Antipatros et jusqu'au début du III^e siècle à produire

une quantité impressionnante d'alexandres, et des alexandres furent émis, en grande abondance également, par Antigone le Borgne et Séleucos. Lorsque les rois adoptèrent des types personnels, ils conservèrent l'étalon attique, qui fut l'étalon par excellence du monde hellénistique.

L'abandon, dès 310 environ, de cet étalon par Ptolémée constituait donc une mesure significative. Le roi lagide se mettait monétairement à part des autres ; il prenait ses distances par rapport au système général. La ratio insolite qu'il établit en même temps entre l'or et l'argent concourut à renforcer l'isolement monétaire du royaume.

C'est ainsi que, après quelques tâtonnements, le poids du tétradrachme lagide se trouva diminué d'environ 17 % (le tétradrachme attique servant de référence) et que la relation de 1 à 12 fut établie entre l'or et l'argent, contrairement à la relation de 1 à 10 pratiquée dans le reste du monde grec.

La conjonction de ces deux particularités permet d'affirmer que Ptolémée transforma son royaume en une zone monétaire fermée, à l'intérieur de laquelle il pouvait se comporter de façon indépendante et, s'il le fallait, autoritaire.

Que se passait-il pour un négociant étranger qui arrivait aux portes des possessions ptolémaïques et notamment à Alexandrie ? On peut présumer que, lorsqu'il procédait à la formalité obligatoire du change, il recevait un tétradrachme lagide contre un tétradrachme de poids attique, ce qui revenait à payer une taxe de 17 % environ.

Remarquons que la distance était encore plus grande entre trois statères d'or attiques (trois *chrysoi* de 8,60 g chacun) et le trichryson de Ptolémée : à 25,8 g d'or correspondaient en effet 17,8 g, soit, en poids, 31 % d'or en moins. Mais les prix, nous le savons par la documentation papyrologique, étaient libellés en monnaie d'argent. Un gramme d'or valant douze grammes d'argent, l'étranger qui avait reçu un trichryson contre trois statères d'or de 8,60 g n'était pas défavorisé dans ses achats par rapport à celui qui avait obtenu quinze tétradrachmes lagides contre quinze tétradrachmes attiques. Au contraire, il bénéficiait selon toute apparence d'un avantage, car, dans les transactions, une plus-value ou *agio* était accordée à l'or par rapport à l'argent (nous reviendrons sur ce point).

Au IV^e siècle, quand on échangeait des monnaies d'Égine contre des monnaies d'Athènes, la taxe au change était de l'ordre de 6 à 7 %. Ce taux était probablement le taux normal dans le monde méditerranéen de l'époque. Ptolémée n'aurait pas hésité, si notre interprétation est juste, à augmenter de quelque 10 % le tarif habituel et à s'assurer ainsi un profit substantiel.

Mais, dans cette hypothèse, comment expliquer que les marchands étrangers aient accepté de payer une taxe aussi forte ? Pourquoi n'allaient-ils pas ailleurs acquérir les mêmes produits à un taux plus avantageux ? Pour les attirer en Égypte, Ptolémée devait faire en sorte que, avec un tétradrachme lagide, ils

pussent acheter dans son royaume au moins autant de marchandises qu'ils en auraient acheté dans les autres pays avec un tétradrachme attique. Il était donc indispensable que les autorités lagides veillent étroitement aux prix à la production, qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour que ces prix ne dépassent jamais un certain seuil, au delà duquel ils auraient cessé d'être compétitifs : l'activité exportatrice du royaume en aurait été immédiatement compromise.

Il semble que Ptolémée I^{er} et ses premiers successeurs aient atteint le but recherché. Il est notable que dans l'intérieur du pays, à la production, le prix d'achat de l'artabe de blé (la céréale qui constituait la principale richesse du pays) resta fixé à 2 drachmes d'argent pendant une très longue période, (voir H. Cadell, G. Le Rider, *Prix du blé et numéraire dans l'Égypte lagide de 305 à 173*, Papyrologica Bruxellensia 30, Bruxelles 1997). L'intérêt vigilant porté par l'administration lagide à l'exploitation des immenses domaines royaux est bien connu (l'ouvrage essentiel sur ces questions reste celui de Cl. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, 1939 ; voir aussi du même auteur *La Nouvelle Clío* 6 (1978), ch. IV). On peut croire que les prix égyptiens à l'exportation attirèrent les étrangers, car l'activité du port d'Alexandrie fut, selon toute apparence, pleinement satisfaisante.

L'un des facteurs qui assurent la stabilité des prix est l'absence d'inflation du numéraire. Si la masse d'argent en circulation s'accroît inconsidérément, l'inflation des espèces suscite une augmentation de la consommation et le plus souvent une inflation des prix. Les Anciens avaient pleinement conscience de ce phénomène : Suétone le décrit fort bien, lorsqu'il rapporte comment, après la conquête de l'Égypte par Octavien, le transport à Rome du trésor des rois provoqua un enchérissement des biens fonciers. Les premiers Lagides, pour leur part, semblent avoir veillé à ne frapper que la quantité strictement nécessaire de monnaies, au point de laisser parfois le pays en manque de numéraire : Démétrios, dans sa lettre à Apollonios, se plaint que l'atelier monétaire d'Alexandrie soit inactif, alors que les hommes d'affaires attendent impatiemment de pouvoir changer leur or. Signalons à ce propos que le taux relativement élevé de l'usure annuelle moyenne subie par les tétradrachmes ptolémaïques du trésor de Meydancikkale (publié en 1989 par A. Davesne et G. Le Rider) pourrait s'expliquer par le fait que ces pièces s'étaient trouvées soumises à une utilisation incessante, leur nombre ayant été adapté aussi étroitement que possible aux besoins réels des transactions.

Une des préoccupations des autorités ptolémaïques devait être donc d'évaluer autant qu'elles le pouvaient la masse monétaire en circulation dans le royaume, de façon à la maintenir dans les limites considérées comme favorables à la stabilité des prix. Deux facteurs principaux difficilement quantifiables étaient de nature à compromettre la possibilité d'une telle évaluation : la thésaurisation d'une part, d'autre part l'exportation à l'étranger du numéraire local. En ce qui concerne ce deuxième point, les Lagides n'avaient pas grand-chose à redouter. En Égypte, en effet, un tétradrachme de Ptolémée était assimilé à un tétradrachme

de poids attique. Sa valeur nominale était donc nettement supérieure à sa valeur intrinsèque. En dehors des possessions ptolémaïques, au contraire, le tétradrachme lagide ne conservait que sa valeur intrinsèque. Dans ces conditions, un commerçant étranger était fortement porté soit à dépenser immédiatement en Égypte tout l'argent qu'il avait reçu par le change, soit à mettre en réserve le surplus en vue d'un prochain voyage dans le royaume lagide.

En donnant à ses monnaies un poids plus faible et en organisant le change comme il a été dit, Ptolémée faisait, dans le domaine de la monnaie, une économie appréciable de métal précieux. Cette économie aurait été d'autant plus élevée que les monnaies étrangères auraient afflué en grand nombre et que donc le commerce d'exportation aurait été florissant. Ainsi les divers éléments du système étaient étroitement solidaires les uns des autres : la politique monétaire de Ptolémée supposait un contrôle des prix à la production ; ces prix, qui étaient probablement plus bas qu'ailleurs, auraient risqué de trop appauvrir les exploitants si la production n'avait pas été intensive ou du moins aussi forte que possible ; l'abondance des récoltes permettait d'augmenter le volume des exportations, et par conséquent les arrivages de monnaies étrangères.

L'argent, l'or et le bronze sous Ptolémée I^{er}

On n'a pas manqué de faire remarquer que l'Égypte manquait de mines d'argent. C'est vrai : les quelques dépôts de plomb argentifère repérés dans ce pays auraient fourni trop peu de métal précieux pour couvrir les frais d'exploitation. Mais on ne peut pas utiliser l'absence de mines d'argent pour expliquer la décision prise par Ptolémée I^{er} de réduire le poids de ses tétradrachmes. Un État n'avait pas besoin de mines pour frapper en abondance un monnayage d'argent. Le métal qui lui était nécessaire lui était fourni par les monnaies étrangères apportées par le mouvement commercial. Or, l'Égypte était un pays exportateur et recevait en échange de ses produits assez de numéraire étranger en argent pour émettre en abondance son propre monnayage. Ajoutons que l'Égypte pouvait éventuellement, par divers moyens, se procurer de l'argent brut auprès des pays dont le sous-sol était riche en ce métal.

En ce qui concerne l'or, les mines égyptiennes étaient réputées. Elles se situaient le long de la Mer Rouge et dans les régions qui s'étendaient entre la côte et la vallée du Nil. Des missions archéologiques ont repéré des vestiges d'exploitations anciennes ; récemment, dans le haut Ouadi Allaqi, non loin de la frontière du Soudan, un site minier a été découvert, et on s'est demandé s'il ne s'agissait pas de l'antique Bérénikè Panchrysos. Les Lagides avaient à leur disposition de grosses quantités de ce minerai précieux : ils en tirèrent parti pour leur monnayage. Ce sont eux, parmi les monarques hellénistiques, qui ont eu de loin le plus grand nombre d'émissions d'or.

Pourtant, la surévaluation des monnaies d'or par rapport aux monnaies d'argent atteste que Ptolémée I^{er} chercha à économiser l'or encore plus que l'argent lui-

même. Peut-être s'était-il senti plus libre d'imposer une valeur arbitraire à ses pièces d'or, alors que pour la monnaie d'argent, qui servait, nous l'avons dit, de référence dans le monde grec, il ne s'était pas risqué à dépasser une certaine limite. Ce qui est sûr, c'est que son tétradrachme d'argent pesait 17 % de moins qu'un tétradrachme de poids attique, et son *chrysous* d'or 31 % de moins qu'un *chrysous* attique. En outre, il est probable que les marchands étrangers étaient incités à échanger le plus possible de leur or. Sous Ptolémée II, en effet, nous savons par la documentation papyrologique que l'or monnayé jouissait d'une plus-value (*épallagè*) de 4 % par rapport à la monnaie d'argent. On peut conjecturer qu'il en était de même sous Ptolémée I^{er} : un trichryson valait théoriquement 60 drachmes d'argent, mais pour les paiements (qui étaient libellés en argent) il aurait été pris en réalité à 60 drachmes + 4 %, c'est-à-dire à presque 62 drachmes $\frac{1}{2}$, d'où un rapport voisin de 1 à 12 $\frac{1}{2}$ entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent. Il est vraisemblable que, au moment du change à Alexandrie, on recevait plutôt de l'or contre de l'or ; sinon, il est à présumer que les détenteurs de monnaies d'or étrangères, quand ils obtenaient de l'argent en échange, bénéficiaient de la prime de 4 % ; les possesseurs d'or étaient donc, de toute façon, privilégiés pour leurs achats, ce qui les encourageait à apporter de leur pays des monnaies de ce métal, — du moins quand ils le pouvaient, car dans le reste du monde grec la frappe de l'argent l'emportait de beaucoup sur celle de l'or.

En ce qui concerne le monnayage de bronze, Ptolémée I^{er} se conforma à la tradition grecque, et ses monnaies de bronze peuvent être comparées à celles de Séleucos I^{er}. Il frappa cinq ou six dénominations dans ce métal : elles sont faciles à distinguer les unes des autres, car elles ont des types de droit différents (le type de revers est un aigle debout sur un foudre, les ailes ouvertes) ; les pièces les plus courantes sont celles de la dénomination 2, qui pèsent 16-18 g (au droit, tête de Zeus) et celles de la dénomination 3, qui pèsent 8-9 g (au droit, tête d'Alexandre coiffé d'une peau d'éléphant). Il est extrêmement probable que Ptolémée avait conservé la relation traditionnelle entre la monnaie de bronze et la monnaie d'argent, relation selon laquelle l'unité monétaire de bronze, le chalque, valait le huitième d'une obole d'argent. Le monnayage de bronze formait le complément du monnayage d'argent et servait à régler les petites sommes : il fallait 8 chalques pour obtenir la valeur d'une obole et 48 chalques pour faire une drachme.

Il convient de souligner que le métal de ces monnaies lagides était du bronze (alliage de cuivre et d'étain, auquel, plus tard, fut ajouté du plomb), et non du cuivre, comme l'écrivent un bon nombre d'auteurs. Les quelques analyses chimiques dont nous disposons montrent, d'après les pourcentages obtenus, qu'il s'agissait d'un alliage artificiel, comme dans le cas des autres monnaies de bronze du monde grec.

Dans quel atelier Ptolémée I^{er} frappa-t-il monnaie à son arrivée en Égypte ?

Quand Ptolémée I^{er}, vers 315, changea le type de revers de ses tétradrachmes, et remplaça le type de Zeus assis par celui d'Athéna combattante (le droit montrant la tête d'Alexandre coiffée d'une peau d'éléphant), il fit inscrire sur quelques pièces la légende *Alexandreion Ptolémaiou*. Certains spécialistes ont compris qu'il fallait sous-entendre un mot comme *argyrokepeion* et ont traduit « (atelier monétaire) d'Alexandrie de Ptolémée » ; ils en ont conclu que, jusqu'à cette date, les monnaies avaient été frappées à Memphis. Cette interprétation est impossible grammaticalement : l'adjectif *alexandreion* ne peut avoir été formé que sur le nom d'Alexandre. Un adjectif formé sur le nom de la ville d'Alexandrie aurait nécessairement une autre désinence. Il faut donc comprendre l'inscription de la façon suivante : « (monnaie, *nomisma*) d'Alexandre (émanant) de Ptolémée ». Cette question a été tranchée par D. Knœpfler, *Museum Helveticum* 46 (1989), p. 205-210 ; il y a fait de nouveau allusion dans *Topoi* 7 (1997), p. 39-41. J'ai moi-même approuvé pleinement D. Knœpfler, *Revue suisse de numismatique* 71 (1992), p. 225, et *BCH* 121 (1997), p. 149. Ce que Ptolémée a voulu dire, c'est que, malgré le changement de type au revers et l'abandon complet des types d'Alexandre, ses tétradrachmes étaient toujours des alexandres par leur poids.

Nous savons par un passage de l'*Économique* (II, 33c) que Cléomène, chargé par son maître de construire Alexandrie, avait bien avancé, avant 323, la mission qui lui avait été confiée. La ville existait déjà, et Cléomène y avait reçu la citoyenneté (il est qualifié d'*Alexandreus*, citoyen d'Alexandrie : *Économique* II, 33a). On pourrait donc admettre que Cléomène, lorsqu'il commença à frapper monnaie à la fin du règne d'Alexandre, à partir de c. 325/4, put faire fonctionner un atelier monétaire à Alexandrie même, et que Ptolémée I^{er} continua à utiliser cet atelier. La mise en place d'un atelier monétaire, de toute façon, n'exigeait pas des installations très compliquées.

Les compléments apportés par Ptolémée II (285-246) au système monétaire de Ptolémée I^{er}

Pendant les vingt-cinq premières années de son règne, Ptolémée II ne modifia en rien le système mis en place par son père. Sa seule innovation avant c. 260 fut d'émettre, probablement peu après la mort de sa sœur-épouse Arsinoé II, qui disparut en 270, des décadrachmes d'argent : ces grosses pièces, qui faisaient le poids de 10 drachmes ou de deux tétradrachmes et demi, pesaient \pm 35,50 g. Elles portent au droit la tête d'Arsinoé, et au revers une double corne d'abondance ornée de bandelettes, la légende étant *Arsinoès Philadelphou*. Le rôle commémoratif de ce monnayage (en plus de son rôle monétaire) est évident. On est surpris par le poids des exemplaires, mais rien n'est changé au système existant. C'est vers 260 (selon ma chronologie) que de réelles nouveautés firent leur apparition.

1° LA MODIFICATION, PROBALEMENT EN 261/0, DU POIDS DES MONNAIES D'OR ET DE LA RELATION ENTRE L'OR ET L'ARGENT : L'APPARITION DES MNAIEIA

Deux nouvelles séries de monnaies d'or furent inaugurées par Ptolémée II, l'une très probablement en 261/0, l'autre peut-être à la même date.

a. L'une des deux séries porte, comme les décadrachmes d'argent qui viennent d'être décrits, les types et le nom d'Arsinoé. Les pièces pèsent $\pm 27,80$ g ; on n'en connaît pas de divisions.

b. L'autre série montre au droit les portraits géminés de Ptolémée I^{er} et de son épouse Bérénice ; dans le champ figure l'inscription *Théôn* ; au revers sont placés les portraits géminés de Ptolémée II et d'Arsinoé, avec la légende *Adelphôn*. Les plus lourdes de ces pièces ont le même poids que les précédentes ($\pm 27,80$) ; elles sont accompagnées de moitiés ($\pm 13,90$ g), de quarts ($\pm 6,95$ g) et de huitièmes ($\pm 3,45$ g), ces deux dernières divisions n'étant représentées dans nos collections que par quelques rares exemplaires.

La dénomination de $\pm 27,80$ g est désignée couramment aujourd'hui par le nom d'« octadrachme d'or ». Cette appellation n'est pas exacte, car un octadrachme lagide devrait peser $\pm 28,50$ g. En réalité, ces monnaies, dans les papyrus, sont appelées des mnaieia, c'est-à-dire des pièces ayant la valeur de 100 drachmes d'argent (la mine, *mna*, d'où est dérivé leur nom, contenait en effet 100 drachmes). C'est, de nouveau, un bon exemple d'une monnaie d'or nommée d'après sa valeur en argent. Les moitiés de mnaieion, pesant $\pm 13,90$ g, sont appelées, de la même façon, des pentekontadrachma (ayant la valeur de 50 drachmes d'argent). Les deux autres divisions ne sont pas mentionnées dans les textes dont nous disposons.

Si une pièce d'or de $\pm 27,80$ g valait 100 drachmes d'argent de $\pm 3,56$ g, c'est que la relation entre l'or et l'argent était désormais de 1 à 12,8 environ. Ptolémée avait donc procédé à une nouvelle surévaluation de l'or, tandis que dans le reste du monde grec le rapport entre les deux métaux demeurait stable (1 à 10).

H.A. Troxell (*ANSMN* 1983) est parvenue à préciser la date des premiers mnaieia d'Arsinoé (ma série a) : grâce à une analyse stylistique convaincante, elle a montré que ces pièces étaient apparues quelques années après les décadrachmes en l'honneur de la reine. La plupart de ces mnaieia proviennent de l'atelier d'Alexandrie ; quelques-uns d'entre eux ont été frappés aussi dans des ateliers phéniciens-palestiniens (où les émissions sont datées par les années du souverain régnant) et chypriotes. L'atelier de Joppé, en Palestine, fournit la date la plus ancienne qui nous soit parvenue : an 25 de Ptolémée II, soit fin octobre 261-fin octobre 260. Cette date correspond à celle que H.A. Troxell était tentée de proposer pour les premiers mnaieia d'Arsinoé à Alexandrie. Dans le tableau chronologique qu'elle a présenté, le début de ces mnaieia est donc placé vers 261-0.

La datation de ma série b est plus incertaine. H.A. Troxell suggère que les premières de ces pièces, aux portraits géminés, pourraient avoir été frappées avant ou après la mort d'Arsinoé en 270. O. Mørkholm (*o.c.*, p. 103) écrivait qu'elles avaient pu être émises en même temps que les premiers mnaieia de ma série a, ou probablement un peu plus tôt. A. Davesne, publiant le trésor d'Aydincik, optait pour 265/4.

Je suis enclin pour ma part à penser que les deux séries ont été inaugurées à peu près en même temps. Nous savons que les mnaieia d'Arsinoé existaient en 261/0. Nous disposons d'autre part pour les mnaieia aux portraits géminés d'un *terminus ante quem*, 258/7 ou 257/6 : c'est en effet la date très probable d'un papyrus de Zénon, *P. Cair. Zen.* I 59022, qui mentionne des pentékontadrachma ; or cette dénomination n'apparaît que dans la série b aux portraits géminés. Je considère d'autre part, à la lumière de ce papyrus et du papyrus *P. Cair. Zen.* I 59021 (dont il a déjà été question), que la mise en circulation des mnaieia de l'une ou l'autre série n'a pas eu lieu, selon toute probabilité, avant 261/0.

Commençons par le papyrus *P. Cair. Zen.* I 59021. Démétrios, l'auteur de ce document, daté du 23 octobre 258, fait allusion à un *prostagma* (une ordonnance royale) concernant la monnaie d'or : « alors que les étrangers qui débarquent ici et les marchands et les courtiers et d'autres encore apportent leur bonne monnaie épichorique et les trichrysa pour obtenir en échange de la nouvelle monnaie, selon le *prostagma* qui nous ordonne de les prendre et de les transformer... » (l. 9-16). Les négociants d'Alexandrie étaient des étrangers qui arrivaient de toutes les régions de la Méditerranée et aussi des hommes d'affaires habitant à Alexandrie même et dans le reste de l'Égypte. Les étrangers apportaient surtout leur propre monnaie et possédaient probablement aussi quelques trichrysa ; mais ces derniers devaient être pour la plupart entre les mains de ceux qui séjournaient en permanence dans le pays. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce passage, c'est le terme de *kainon* que Démétrios applique à la monnaie (*nomisma*) qui sera remise en échange du numéraire épichorique et des trichrysa. *Kainon nomisma* peut signifier de la monnaie neuve, nouvellement frappée : c'est le sens donné à *kainon* un peu plus loin dans le texte, quand Démétrios forme le vœu que la monnaie du roi soit toujours « belle et neuve », *kalon kai kainon*. On emploie aussi *kainon* lorsqu'on veut dire qu'une monnaie d'une espèce nouvelle remplace une monnaie qui servait auparavant (la monnaie ancienne étant alors qualifiée de *palaion*). Si, dans le passage que nous avons traduit, *kainon nomisma* avait simplement signifié « de la monnaie neuve », un *prostagma*, c'est-à-dire une ordonnance particulièrement solennelle, exprimant la volonté du roi (cf. M.-Th. Lenger, *Corpus des ordonnances de Ptolémée*, p. XX-XXI), n'aurait pas été nécessaire, car la fonte des monnaies étrangères et des monnaies locales usagées était une opération courante, pratiquée depuis plusieurs décennies dans l'atelier d'Alexandrie. C'est pourquoi il semble préférable de comprendre, comme l'ont fait la plupart des commentateurs, qu'il s'agissait de mettre en circulation une autre monnaie d'or, qu'il s'agissait donc de retirer de la circulation les

trichrysa pour les remplacer par des mnaieia. Une réforme aussi importante, qui instituait un nouveau rapport entre l'or et l'argent, relevait du roi lui-même et appelait une notification par *prostagma*.

Cette interprétation, qui paraît s'imposer, amène à constater que le retrait des trichrysa prescrit par Ptolémée II n'était pas terminé le 23 octobre 258. Cela laisse entendre que le *prostagma* n'était pas très ancien à cette date. On peut supposer qu'il n'était pas antérieur à 261/0 : car, même si on est sans illusions sur l'efficacité de la bureaucratie (Démétrios, dans sa lettre, semble précisément se plaindre de complications administratives), on est en droit d'estimer qu'un ordre royal était prioritaire. Certes, une opération comme celle-là demandait du temps. Les trichrysa étaient dispersés entre beaucoup de mains, et pouvaient être présentés à tout moment par des commerçants qui ne venaient en Égypte qu'irrégulièrement. Néanmoins, si on donnait au *prostagma* une date antérieure à 261/0, on laisserait un délai de plus de trois ans entre sa promulgation et la lettre de Démétrios, ce qui paraît excessif. Quand on lit cette lettre, on a l'impression que son auteur se réfère à une décision qui est relativement récente, et d'autre part, nous l'avons dit, une instruction royale de ce genre était sans nul doute exécutée dans les meilleurs délais.

Or, n'est-il pas logique que le *prostagma* en question ait suivi de très près (ou ait même accompagné) la mise en circulation des mnaieia, qu'il s'agisse de notre série a ou de notre série b ?

Remarquons en effet que, puisque le mnaieion établissait un nouveau rapport entre l'or et l'argent, il eût été très incommode de laisser trop longtemps circuler ensemble deux monnaies d'or, le trichryson et le mnaieion, qui ne concordaient pas sur ce point capital. L'autre papyrus que j'ai cité, *P. Cair. Zen. I 59022*, montre le problème qu'une telle coexistence, pendant le temps qu'elle a duré, a posé aux détenteurs des deux monnaies. Ce papyrus a préservé le texte d'un compte qui fait la conversion, en monnaie d'argent, d'un certain nombre de monnaies d'or : 37 mnaieia font 3 700 drachmes + un agio (*épallagè*) de 148 drachmes, soit 4 % par mnaieion ; 93 pentekontadrachma font 4 650 drachmes + un agio de 186 drachmes, soit, de même, 4 % par pentekontadrachmon ; en plus des mnaieia et de leurs moitiés, il y a 85 trichrysa, qui font, comme leur nom l'indique, 60 drachmes par trichryson, soit 5 100 drachmes, + un agio par trichryson de 6 drachmes, une demi-drachme et 1 obole (ou 6 drachmes 4 oboles) ; l'agio est cette fois de 10,66 %. Ce taux anormalement élevé était destiné à compenser le fait que, dans le cas des mnaieia et des pentekontadrachma, la relation or / argent était de 1 à 12,8 et, dans le cas des trichrysa, de 1 à 12. Le trichryson était devenu une monnaie obsolète, gênante, qu'il convenait de retirer au plus vite de la circulation.

C'est pourquoi me semble-t-il, le *prostagma* ordonnant le retrait des trichrysa a dû être édicté aussitôt après la création du mnaieion (sinon en même temps que sa mise en circulation). Comme il a paru difficile de placer le *prostagma* avant

261/0, on peut conclure que cette date correspond vraisemblablement à l'apparition de la nouvelle monnaie d'or.

Des deux séries de *mnaieia*, la série b, aux portraits géminés, était la mieux adaptée aux besoins commerciaux : elle comportait en effet plusieurs dénominations. La série a, aux types et au nom d'Arsinoé, était composée uniquement de *mnaieia* : elle maintenait l'aspect commémoratif déjà manifesté par l'émission des décadrachmes commencée quelques années plus tôt.

Ces *mnaieia* et ces décadrachmes d'Arsinoé (il y eut aussi quelques tétradrachmes au même droit et à la même légende, mais ayant au revers un aigle sur un foudre ; ils sont issus des mêmes coins de droit que les *mnaieia*) furent produits jusqu'au début du règne de Ptolémée III, monté sur le trône en 246. Selon H.A. Troxell, leur émission prit fin vers 242/1, la frappe des *mnaieia* ayant cessé probablement un peu avant celle des décadrachmes. En dehors de cet ensemble compact et homogène, d'autres *mnaieia* aux types d'Arsinoé (et même un double *mnaieion* de 55,55 g sous Ptolémée III) furent frappés jusqu'à Ptolémée VI et Ptolémée VIII, ce dernier ayant régné jusqu'à 116. Des *mnaieia* aux portraits géminés apparaissent aussi après Ptolémée II, mais d'autres types encore ornèrent cette dénomination, notamment sous Ptolémée IV et Ptolémée V. Signalons que dans une inscription d'Argos des années 170-164, qui mentionne une donation des souverains lagides et des cités chypriotes, le mot « *mnaieia* » a pu être restitué de façon quasi certaine (P. Aupert, *BCH* 106, 1982, p. 263-277).

La stabilité du poids de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent atteste que, au moins jusqu'à la dernière partie du II^e siècle, la relation instituée par Ptolémée II entre l'or et l'argent ne fut pas modifiée (un épisode du règne de Ptolémée III, dont l'interprétation n'est pas claire, ferait peut-être exception). Nous avons vu qu'une pièce d'or, convertie en argent, bénéficiait d'un agio de 4 %. Un *mnaieion* s'échangeait non contre 100 drachmes, mais contre 104 drachmes. La relation effective entre l'or et l'argent était donc de 1 à $13\frac{1}{3}$ environ : ce taux évoque celui que les souverains achéménides avaient fixé dans leur empire entre les deux métaux. On peut considérer cette rencontre comme une simple coïncidence.

Cet avantage donné à l'or peut sembler en contradiction avec ce que nous avons dit sur l'argent, métal par excellence du monde grec, monnaie qui inspirait confiance et servait de référence pour les comptes. Mais il est à constater que l'or a toujours et partout exercé une extraordinaire fascination : sa plus grande rareté, sa couleur et son éclat, sa parfaite malléabilité (qui permet de fabriquer les bijoux les plus fins), son inaltérabilité, sa densité, toutes ces qualités expliquent l'attrance que ce métal n'a jamais cessé de susciter. C'est, dit Buffon, de toutes les matières du monde la plus tenace ; la plus pure, dit Diderot ; la plus parfaite, dit le dictionnaire de l'Académie (cf. R. Sédillot, *Histoire de l'or*, 1972, p. 5).

En outre, d'un point de vue pratique, le fait que les monnaies d'or n'étaient pas soumises à des managements aussi nombreux que les monnaies d'argent leur assurait un état de fraîcheur qui devait être apprécié. L'administration, du reste,

semble avoir tenu à prendre soin de leur aspect. Démétrios, nous l'avons vu, voudrait que la monnaie royale en or fût « toujours belle et neuve ».

Ces remarques peuvent expliquer la raison de la plus-value accordée aux pièces d'or dans les échanges.

2° LE NOUVEAU MONAYAGE DE BRONZE INTRODUIT PAR PTOLÉMÉE II VERS 260

Jusque dans les années 260, on ne constate pas de changement notable dans le monnayage de bronze établi par Ptolémée I^{er}. Les pièces de 16-18 g, aux types de la tête de Zeus et de l'aigle, les ailes ouvertes, debout sur un foudre, continuent d'être les plus nombreuses, et celles de 8-9 g (tête d'Alexandre coiffé d'une peau d'éléphant / même revers) demeurent, elles aussi, relativement courantes.

A une date que nous fixons vers 260, un nouveau monnayage fut mis en circulation. Il se caractérise par un grand nombre de dénominations, dont la plus lourde atteint les environs de 100 g, poids dont il y a peu d'exemples pour une monnaie frappée (les premières monnaies romaines coulées forment une catégorie à part). Ces pièces ont été produites surtout à Alexandrie et aussi en Phénicie.

Le tableau de O. Mørkholm (o.c., p. 105)

	Types	Diamètre	Écart des poids	Poids théorique probable
1	T. d'Ammon / aigle, ailes ouvertes	48 mm	76-105 g	c. 92 g
2	T. d'Ammon / deux aigles, ailes fermées	42 mm	62-78 g	c. 68 g
3	T. d'Ammon / aigle, ailes ouvertes	36 mm	41-50 g	c. 46 g
4	T. de Zeus / aigle, ailes fermées	30 mm	17-25 g	c. 22 g
5	T. d'Alexandre / aigle, ailes ouvertes	24 mm	9-15 g	c. 11 g
6	T. d'Alexandre / aigle, ailes ouvertes	20 mm	5-8 g	c. 6,8 g
7	T. d'Ammon / aigle, ailes ouvertes	18 mm	4-6 g	c. 5,2 g
8	T. d'Ammon / aigle, ailes ouvertes	16 mm	2-4 g	c. 3,4 g

Nous présenterons deux remarques sur ce tableau.

1° L'atelier monétaire semble avoir pris soin, en changeant le type de droit ou le type de revers, de permettre une distinction aisée entre les diverses dénomi-

nations. Ce souci apparaît clairement pour les dénominations 1 à 5. Comment, en ce cas, expliquer que les dénominations 5 et 6, puis 7 et 8, aient des types semblables ? Cette similitude est d'autant plus étonnante que c'est lorsque les poids ne sont plus très élevés ni les diamètres très différents que les risques de confusion entre deux modules voisins sont les plus grands et que la nécessité de types distincts est la plus impérieuse. Si vraiment les séries 5 et 6 sont à répartir en deux dénominations, de même que les séries 7 et 8, les utilisateurs de ces pièces ont dû parfois ne pas savoir exactement de quel module il s'agissait.

2^o Mørkholm a choisi pour la dénomination 1 le poids théorique probable de 92 g (à partir duquel sont calculés les poids théoriques des autres dénominations) ; C.C. Lorber et R.A. Hazzard ont opté pour 96 g ; V. Van Driessche a calculé un poids modal de 93 g et a estimé qu'il convenait d'y ajouter 10 % pour obtenir ce qu'elle appelle le poids maximum de la dénomination, soit 102 g. Ces divergences n'ont pas une grande importance ; elles montrent la marge d'incertitude qui existe quand on traite du poids des monnaies de bronze.

La date du nouveau monnayage : détermination d'un terminus post quem

Des monnaies de bronze ptolémaïques, quelques-unes de Ptolémée I^{er} et le plus grand nombre de Ptolémée II, ont été découvertes en Attique, notamment à Koroni (près du port antique de Prasiae, sur la côte, au sud-est), à Mikro-Kavouri (près de Vouliagméni, entre le cap Sounion et Le Pirée) et dans le sanctuaire de Némésis près de Rhamnonte (au nord-est). Ces trouvailles ont été mises en relation avec l'envoi de troupes lagides sur le territoire d'Athènes pendant la guerre chrémonidéenne, qui commença dans la deuxième partie de 268 et prit fin probablement en 262 ou 261, après que les Athéniens eurent capitulé en 263/2 devant le roi de Macédoine Antigone Gonatas. D'autres témoignages (inscriptions, vestiges archéologiques) attestent l'action en Attique de l'amiral lagide Patroclus au cours de ces années-là, si bien que l'explication donnée pour la présence sur ce territoire des monnaies lagides de bronze ne paraît pas devoir être mise en doute.

Toutes ces monnaies sont antérieures au nouveau monnayage de Ptolémée II : la plupart d'entre elles portent les types de la tête de Zeus et de l'aigle (16-18 g), la dénomination la plus abondamment frappée sous Ptolémée I^{er} et dans la première partie du règne de Ptolémée II.

Les années 268-262 de la guerre chrémonidéenne fourniraient donc un *terminus post quem* pour la date du nouveau monnayage de ce souverain. On pourrait dire en tout cas qu'en 262 ce monnayage n'était pas encore entré dans la circulation : il ne paraît pas trop hardi d'admettre qu'il a été créé après 262.

Une objection cependant pourrait être présentée. Les monnaies de bronze de Ptolémée II trouvées en Attique appartiennent dans leur majorité à un groupe dont les marques principales sont un monogramme au-dessus d'un bouclier. Or ce groupe a parfois été attribué à un atelier chypriote (D.H. Cox, *Curion*, p. 98-

99). Si cette attribution était juste, l'atelier d'Alexandrie serait peu représenté dans les trouvailles d'Attique et, de ce fait, l'absence de telle ou telle série alexandrine n'aurait pas grande signification. Mais il n'est nullement certain qu'il faille donner au groupe en question une origine chypriote. Plus vraisemblablement il a été frappé à Alexandrie. Nous pouvons donc, semble-t-il, considérer avec confiance que l'absence en Attique de spécimens du nouveau monnayage de Ptolémée II montre qu'en 268-262 ce monnayage ne circulait pas encore.

Interprétations des nouvelles dénominations

Comme il a été dit, on peut supposer que Ptolémée I^{er} avait laissé au monnayage de bronze son rôle habituel : le numéraire en ce métal était subordonné au numéraire d'argent et il était lié à ce dernier par un rapport fixe. Les monnaies de bronze servaient aux paiements de faible valeur.

Les archives de Zénon, qui couvrent les années 261-229 (mais ce sont les années de sa vie publique, de 261 à 248, qui sont les plus riches en documents), révèlent un fait nouveau : de nombreuses transactions se font en « drachmes de bronze » et les sommes mentionnées peuvent être importantes : un papyrus de 256 signale un paiement de 1000 drachmes en drachmes de bronze. La monnaie de bronze a donc reçu un pouvoir libératoire illimité. Ce fait est confirmé par une disposition du papyrus « Revenue Laws » (*P. Rev.*, col. 60, 13-15) : la ferme du « monopole de l'huile » (*l'élaikè*), dans la mise en adjudication de 259, est déclarée payable en monnaie de bronze : « nous mettons en vente la ferme contre du bronze et nous prendrons pour le statère (c'est-à-dire le tétradrachme d'argent) 24 oboles (de bronze) ».

A quel moment ce pouvoir libératoire illimité, qui conférait à la monnaie de bronze une capacité réservée normalement à la monnaie d'argent (et d'or), fut-il institué ? Le manque de documentation pour la période qui précède 261 empêche de savoir si avant cette date des paiements élevés se faisaient déjà en monnaies de bronze. Il est tentant, néanmoins, de considérer que le nouveau statut donné au monnayage de bronze a été concrétisé par la mise en circulation des nouvelles dénominations qui viennent d'être décrites. Cette idée est généralement admise aujourd'hui.

Une autre question est de savoir quelle valeur avait été attribuée à chacune de ces dénominations. J.G. Milne (*JEA* 1938) considérait que la pièce de 92-102 g pouvait être la drachme de bronze citée dans les archives de Zénon. Th. Reinach, cependant, avait mis en garde (*REG* 1928) contre une telle interprétation : la mention d'une somme en drachmes, disait-il, n'implique pas qu'il existait des pièces ayant la valeur d'une drachme ; la somme en question pouvait être payée en oboles de bronze et en chalques. M.J. Price, pour sa part, impressionné par la présence de deux aigles au droit de la dénomination 2 (qui pèse \pm 72 g), identifiait celle-ci comme un pièce de deux oboles (c'est-à-dire un diobole) et considérait donc que la pièce de 92-102 g valait trois oboles, c'est-à-dire un

hémidrachme (voir I. Carradice et M.J. Price, *Coinage in the Greek world*, 1988, p. 132). Pour A. Davesne (*RN*, 1998), la pièce de 92-102 g est un tétrobole.

R.A. Hazzard (*Ptolemaic coins*, 1995) a défendu avec de bons arguments l'idée présentée par Milne. Il a fait observer d'une part que Ptolémée II avait encore frappé quelques drachmes d'argent dans la première partie de son règne, mais qu'ensuite cette dénomination d'argent cessa d'être produite pendant longtemps, jusqu'au règne de Ptolémée IX, monté sur le trône en 116 ; la drachme de bronze, écrit Hazzard, aurait pris vers 260 la suite et la place de la drachme d'argent. Hazzard constate d'autre part qu'un paiement de 1 000 drachmes aurait été très incommode si la drachme n'avait pas existé, s'il n'y avait pas eu de dénomination supérieure à l'obole (selon Reinach) ou à trois oboles (selon Price) ou à quatre oboles (selon Davesne) ; il aurait fallu en effet, à son avis, manier un trop grand nombre de pièces de faible valeur.

Au total, la réalité d'une drachme de bronze dans le nouveau système de Ptolémée II paraît vraisemblable. Mais, en ce cas, est-ce la pièce de 92-102 g qui avait cette valeur, comme l'ont pensé Milne et Hazzard ?

Si on accepte leur point de vue, on constate que, dans le tableau présenté p. 799, il n'y a pas de dénomination ayant la valeur de l'obole. L'obole est en effet le sixième de la drachme : si celle-ci a un poids de 92-102 g, l'obole pèse nécessairement 16-17 g ; or, ce poids manque dans notre tableau. Pourtant, les prix semblent, à cette époque, avoir été couramment évalués en oboles, comme on peut l'inférer du texte, déjà cité, relatif à la ferme du monopole de l'huile : on est donc tenté de croire qu'il existait une pièce de la valeur d'une obole. Certes, Ptolémée II, dans la première partie de son règne, avait frappé des bronzes de 16 g en grandes quantités, et on pourrait conjecturer que ces bronzes auraient été intégrés dans le nouveau système pour servir d'oboles : mais cela n'aurait pu constituer qu'une mesure transitoire.

Devant cette difficulté, on accueille avec intérêt le point de vue exposé par C.C. Lorber (*AJN* 7-8, 1995-96, p. 266-67), qui s'est livrée à une étude approfondie de plusieurs trésors de monnaies en bronze appartenant à la seconde moitié du III^e siècle. Elle est parvenue à une nouvelle répartition des émissions entre Ptolémée II et Ptolémée III : il en résulte que Ptolémée II aurait frappé très peu de pièces pesant 92-102 g ; sur les 18 émissions que comporte son nouveau monnayage, deux seulement contiendraient cette dénomination (et l'une de ces émissions n'est représentée que par un unique exemplaire de ce poids). C'est Ptolémée III qui aurait produit le plus de ces grosses pièces. M^{me} Lorber conclut que, si celles-ci avaient été la drachme de Ptolémée II, il serait surprenant que cette dénomination fondamentale eût été frappée si parcimonieusement. Elle propose donc de voir dans la dénomination 2 (\pm 72 g), émise, elle, très abondamment, la drachme du système ; la dénomination 1 aurait, dans cette perspective, la valeur d'un octobole ; ce module n'aurait été frappé qu'occasionnellement

par Ptolémée II, tandis que Ptolémée III, apparemment, en aurait fait un usage plus fréquent.

M^{me} Lorber a procédé à une analyse minutieuse de trésors, dont certains, trouvés au cours de fouilles officielles, fournissent un témoignage sûr. Certes, elle souligne que des incertitudes subsistent et elle refuse de donner à ses classements un caractère définitif. Néanmoins on ne manque pas d'être impressionné par sa démonstration. L'avantage de son hypothèse est que cette fois, dans notre liste, l'obole est présente (± 12 g). Une autre remarque allant dans le sens de M^{me} Lorber est que, dans les ateliers phéniciens qui ont participé à ce nouveau monnayage, la dénomination 1 n'existe pas, semble-t-il, tandis que la dénomination 2 est présente. La seule gêne qu'on éprouve devant la reconstitution de M^{me} Lorber consiste en l'apparition de l'octobole, dénomination quelque peu inattendue. O. Mørkholm, il est vrai, attachait de l'importance au fait que le poids de 92-102 g correspondait à celui du *dében*, poids égyptien traditionnel. On pourrait expliquer par ce rapprochement la frappe d'un octobole de même poids. J'hésite à me prononcer sur ce point.

Remarque de chronologie

Ptolémée II, d'après ce que nous avons dit, aurait procédé à sa réforme du monnayage de bronze entre 262 (*terminus post quem* probable pour la frappe des nouvelles dénominations) et 259 (première attestation du pouvoir libérateur illimité attribué aux numéraire de bronze). Or, c'est au cours de l'année 261/0 qu'il aurait, selon nos déductions, inauguré la frappe du mnaieion, établissant une nouvelle relation entre ses monnaies d'or et d'argent.

Il apparaît donc que les deux grandes innovations monétaires de son règne auraient été faites à peu près en même temps et peut-être simultanément. Nous essayerons d'expliquer les raisons de cette réforme.

L'activité réformatrice de Ptolémée II n'a pas été limitée aux questions monétaires. Dans le domaine juridique, culturel, fiscal, dans le problème du calendrier, ce souverain manifesta un esprit d'initiative qui a marqué l'évolution du royaume lagide.

La monnaie d'argent et la monnaie de bronze sous Ptolémée II

Considérons comme vraisemblable que la pièce de bronze pesant 92-102 g ou celle pesant ± 72 g ait été la drachme du nouveau monnayage. Cette drachme de bronze, au moment de sa création, avait reçu, pour les transactions internes du royaume, la valeur d'une drachme d'argent. Dans les contrats où le paiement d'une somme donnée avait été prévu en bronze (*pros chalkon*), une exacte parité entre les deux monnaies était respectée. Ainsi, on l'a vu, dans la mise en adjudication de la ferme du monopole de l'huile, le roi accepte que le montant de la ferme soit payé en numéraire de bronze et précise qu'il prendra 24 oboles

de bronze pour un statère (un tétradrachme d'argent) ; l'obole étant la vingt-quatrième partie du tétradrachme, on constate que dans ce contrat une obole de bronze a exactement le même pouvoir libératoire qu'aurait eu une obole d'argent.

En revanche, quand le règlement avait été stipulé en monnaie d'argent (*pros argyrion*) et que le débiteur payait en bronze, ou quand on échangeait du bronze contre de l'argent, un agio était perçu. Un papyrus (*P. Cair. Zen.* I 59090) mentionne un versement effectué le 20 décembre 258 : « 54 drachmes 1 obole de bronze, ce qui fait 50 drachmes d'argent » ; le supplément qu'il a fallu ajouter est légèrement supérieur à 8 %. Dans d'autres cas, il est de 10 %.

La moins-value de la monnaie de bronze par rapport à la monnaie d'argent est facilement explicable. Le cuivre, qui entre largement dans l'alliage auquel on a donné le nom de bronze, était un métal commun, abondant, peu coûteux, présentant le défaut d'être sujet à l'oxydation. L'autre composant du bronze, l'étain, était plus cher, mais sa proportion dans l'alliage ne dépassait pas normalement 5 à 10 %. Le numéraire de bronze fut dès l'origine destiné à régler les petites sommes et, comme il n'avait pratiquement qu'un usage local, il lui fut donné une valeur nominale qui l'emportait de loin sur sa valeur intrinsèque. Les pièces de bronze étaient en général frappées avec moins de soin que la monnaie d'argent, et leur poids était moins soigneusement ajusté. Comme elles servaient aux usages quotidiens et subissaient des managements fréquents, elles s'usaient vite et leur aspect devenait rapidement peu engageant. On s'explique que, à partir du moment où, chez les Lagides, le numéraire de bronze eut reçu un pouvoir libératoire égal à celui de l'argent, un agio de 8 % ou de 10 % ait été appliqué à son désavantage. Un agio de 4 % existait déjà entre l'or et l'argent. Entre l'or et le bronze, l'agio pouvait donc s'élever à 14,4 %.

Des trois monnaies à pouvoir libératoire illimité, la monnaie de bronze était la plus faible. Dans les transactions, selon la loi dite de Gresham, la mauvaise monnaie (ou la moins désirable), à savoir la monnaie de bronze, ne manquait pas de chasser la bonne (ou la plus forte), c'est-à-dire la monnaie d'argent et d'or. On peut conjecturer que les débiteurs, même en payant un fort agio, cherchaient à s'acquitter de leurs obligations financières à l'aide du numéraire en bronze, du moins chaque fois que c'était possible, et que, de même, l'administration lagide réglait ses dépenses dans cette monnaie autant qu'elle le pouvait.

Le résultat, qui ne se manifesta peut-être pas dans l'immédiat, était prévisible. Les pièces d'argent (et d'or) devinrent peu à peu de plus en plus rares dans la *chôra*. Ceux qui possédaient du métal précieux eurent tendance à le thésauriser. Une partie de la population, probablement, cessa d'avoir accès aux monnaies d'or et d'argent.

Certes, le commerce restait libre dans la *chôra*, au moins partiellement. Des exportateurs venaient acheter des produits, et pouvaient éventuellement payer en espèces précieuses. Mais, après les prélèvements opérés en particulier sur le blé

par les agents royaux, une fraction de la population ne devait pas avoir grand-chose à vendre et restait privée de « bonne monnaie ».

Cette situation, qui, probablement, n'atteignit son point extrême que sous les règnes suivants, entraîna des conséquences graves. Beaucoup de paysans égyptiens, de producteurs, se trouvaient monétairement coupés du monde extérieur. La monnaie de bronze qu'ils possédaient, en effet, ne pouvait servir que dans les limites du royaume lagide, où sa valeur nominale était reconnue. Elle perdait en dehors des limites de cet État presque tout son pouvoir. Elle était donc impropre aux échanges internationaux : un certain nombre d'Égyptiens aptes au commerce restaient en dehors de toute relation d'affaires avec la plus grande partie du monde méditerranéen.

Claire Préaux, l'éminente spécialiste de l'économie lagide, écrit que, à travers les règlements minutieux de l'administration relatifs à la production, n'apparaissait « que le souci de protéger » le système de la ferme, « jamais celui de promouvoir de nouvelles techniques » (*La Nouvelle Clio* 6, 1978, p. 376 ; le système de la ferme a été commenté par J. Bingen dans une étude éclairante du papyrus *Revenue Laws*). Il est peut-être dangereux de généraliser autant que l'a fait Cl. Préaux. Elle-même, mentionnant le grand domaine donné par Ptolémée II à Apollonios dans le Fayoum, signalait les efforts qu'Apollonios avait faits pour acclimater des végétaux et expérimenter certaines méthodes de production (maïs, observait-elle, il s'agissait là d'un milieu humain exceptionnel ; on peut ajouter que ces expériences restèrent, semble-t-il, sans lendemain). Ce qu'apporte en tout cas l'étude du numéraire ptolémaïque, c'est que les autorités lagides ne laissèrent entre les mains des habitants de la *chôra* qu'un métal à usage strictement épichorique, ce qui n'empêchait pas les transactions locales, mais ne stimulait probablement pas l'esprit d'initiative.

Quant au roi, il prenait un risque en donnant à une monnaie moins forte que les deux autres le même pouvoir libérateur. Des exemples contemporains montrent qu'une telle coexistence crée inévitablement des tensions sur le marché financier et que la monnaie la plus faible est toujours menacée. Il fallait donc que Ptolémée II eût obtenu que la monnaie de bronze inspirât une certaine confiance, et on a peut-être eu raison de dire que la frappe de très lourdes et grosses pièces avait été faite en partie dans ce but. En outre, il était indispensable que la production de cette monnaie fût soigneusement mesurée. Il pouvait être tentant pour les autorités, si elles avaient à régler des dépenses imprévues, d'émettre en larges quantités ce numéraire qui ne coûtait pas cher à l'État et dont la valeur nominale était élevée. Or, la mise en circulation d'un trop grand nombre d'espèces en bronze aurait été dangereuse, car elle aurait provoqué aussitôt une montée des prix et, en même temps, une dépréciation du bronze par rapport à l'argent.

Nous pouvons croire que Ptolémée II et son successeur Ptolémée III (246-221) réussirent à conserver entre l'argent et le bronze la parité initialement établie

(l'agio mis à part). Ce qui paraît en témoigner, c'est le prix moyen du blé, qui resta fixé dans la *chôra* à 2 drachmes l'artabe de 305 à 222. Dans certains documents de l'époque, il est indiqué qu'il s'agit de 2 drachmes d'argent, tandis que d'autres documents ne précisent pas le métal. Aucun témoignage ne permet de dire que la parité instituée par Ptolémée II aurait été rompue avant 222. Dans ces conditions, il semble hasardeux de conjecturer, comme l'ont fait certains spécialistes, que le poids de la drachme de bronze aurait baissé sous Ptolémée III ; jusqu'à preuve du contraire, il me paraît plus prudent de considérer que les dénominations créées par Ptolémée II ne subirent aucune modification sous son successeur, et que, jusqu'en 222, la même pièce demeura la drachme.

C'est ensuite, sous Ptolémée IV et les rois suivants, que la pression des circonstances conduisit les autorités lagides à émettre des quantités excessives de monnaies de bronze, ce qui eut pour résultat de provoquer des poussées inflationnistes et une dépréciation de plus en plus forte de ce numéraire. Les phénomènes monétaires de cette période ont été décrits, jusqu'en 173, par Hélène Cadell et moi-même (*Prix du blé et numéraire dans l'Égypte lagide de 305 à 173*).

Disons encore que, si on voit dans la pièce de 92-102 g la drachme de bronze de Ptolémée II et donc, selon moi, de Ptolémée III, le rapport pondéral monétaire établi entre la drachme d'argent (poids : c. 3,56 g) et la drachme de bronze était de l'ordre de 1 à 26 ou 28 ; certains auteurs estiment, mais ce n'est qu'une supposition, que les monnaies de bronze de 16-18 g frappées par Ptolémée I^{er} et par Ptolémée II dans la première partie de son règne étaient des octachalques et équivalaient à une obole d'argent (poids : 0,60 g) ; en ce cas, Ptolémée II, dans son nouveau monnayage, n'aurait pas modifié le rapport pondéral qui existait entre les deux métaux avant c. 262-260.

Si au contraire il convient d'identifier la drachme de Ptolémée II (et de Ptolémée III) avec la pièce de ± 72 g, le rapport pondéral établi en 262-260 aurait été de 1 à 20 environ.

Dans les deux hypothèses un tel rapport pondéral monétaire était certainement très différent du rapport pratiqué dans le commerce : combien de grammes de bronze en lingot obtenait-on en Égypte pour un gramme d'argent ? Nous sommes dans l'ignorance la plus complète sur ce point, et pourtant de nombreux auteurs ont opté avec assurance pour un rapport commercial de 1 à 120 et de plus nombreux encore pour un rapport de 1 à 60. Or, tout ce que nous savons de source sûre, c'est que, à Athènes, entre 421/0 et 416/5, le rapport était de 1 à 110 entre l'argent monnayé et du bronze qui aurait contenu 90 % de cuivre et 10 % d'étain, et que, à Lipara au début du IV^e siècle et à Rome vers 210, la relation entre l'argent monnayé et le bronze monnayé était de 1 à 120.

Notons que sous Antiochos IV à Séleucie du Tigre, entre c. 168 et 164, le rapport pondéral monétaire entre les deux métaux était de 1 à 50 environ ; sous Alexandre Balas à Ecbatane, entre 150 et c. 148/7, il était de 1 à 25 (ces deux ateliers ayant placé, à ces dates, des marques de valeur sur leurs émissions). De

tels rapports, favorables au bronze, suscitaient-ils l'activité des faussaires ? La tentation était forte, sans aucun doute, mais peut-être le profit n'était-il pas au total assez grand pour que cette industrie, qui était sévèrement réprimée, se développât au point de perturber la circulation monétaire.

On constate que, malgré la forte dépréciation de la drachme de bronze en Égypte à partir de Ptolémée IV, il fallait toujours, à la fin de la dynastie, sous Cléopâtre VII (51-30), à peu près le même poids de bronze pour atteindre la valeur d'une drachme d'argent. En effet, deux dénominations de bronze frappées par Cléopâtre portent des marques de valeur : celle qui pèse de 16 à 21 g porte un Π (lettre employée dans la numération pour désigner le chiffre 80), celle qui pèse de 8 à 10 g la lettre M (= 40). L'interprétation selon laquelle la première valait 80 drachmes, la seconde 40 drachmes, paraît s'imposer. A cette époque, donc, la drachme de bronze, qui n'existait plus dans la réalité, pesait virtuellement environ 0,2 g. Or, nous savons par des papyrus qu'il fallait, à la même époque, de 450 à 500 drachmes de bronze pour faire une drachme d'argent, soit un poids de bronze voisin de 90-100 g. Ce poids est celui de la dénomination 1 de Ptolémée II. Si on pouvait être sûr que les Lagides conservèrent jusqu'à la fin le même rapport pondéral monétaire entre les deux métaux, on pourrait affirmer que la drachme de Ptolémée II était la dénomination 1. Mais il est probablement vain de rechercher une extrême précision dans ce domaine, et il vaut mieux se borner à constater que le rapport pondéral monétaire entre les deux métaux fut maintenu dans le même ordre de grandeur.

Réflexions sur le comportement monétaire des deux premiers Ptolémées

Il nous est apparu que Ptolémée I^{er}, malgré ses mines d'or et malgré l'argent étranger qui affluait à Alexandrie, avait eu le souci d'économiser ses ressources métalliques. Les ajustements monétaires successifs auxquels il procéda et qui trouvèrent leur aboutissement vers 300 témoignent de cet objectif. Dans le système fermé qu'il créa, la surévaluation de ses monnaies d'or et de ses monnaies d'argent lui apportait des bénéfices substantiels en métal précieux.

Ptolémée II poussa encore plus loin cette politique. Non seulement il augmenta la surévaluation des monnaies d'or, mais surtout, par un nouveau statut donné aux monnaies de bronze, il accorda à celles-ci une place prépondérante dans la circulation intérieure de l'Égypte, ce qui permettait, pour les besoins locaux, une économie supplémentaire d'or et d'argent.

A vrai dire, ce dernier moyen d'économiser du métal précieux n'était probablement pas aussi rentable qu'on pourrait croire, l'économie réalisée ne portant en réalité que sur une fraction du métal monnayé mis en circulation. En effet, lorsque l'État introduisait dans la *chôra* des monnaies d'argent pour payer des dépenses royales, une bonne partie des espèces revenait au fisc en règlement des taxes et des impositions diverses. L'économie était donc limitée à celles des

pièces qui disparaissaient : non pas du fait qu'elles partaient à l'étranger (sauf exception), puisqu'il était désavantageux d'utiliser hors du royaume la monnaie d'argent lagide, mais plutôt du fait de la thésaurisation. Ajoutons que les tétradrachmes d'argent, après avoir circulé plus ou moins longtemps, avaient subi, lorsqu'ils faisaient retour au trésor public, une perte de métal due au frai. Bref, l'économie réalisée en substituant le bronze à l'argent n'apportait peut-être pas des ressources très considérables : elle était loin, cependant, d'être négligeable.

Le comportement monétaire des Lagides a donc été l'un des éléments d'un système destiné à procurer aux souverains de solides réserves métalliques. Ce système a été qualifié, par les historiens, de mercantiliste, et il semblerait en effet que la définition donnée au XVIII^e siècle de cette façon d'agir corresponde assez bien à ce que nous avons cru observer chez les Ptolémées : « Les mercantilistes considéraient que la monnaie est, sinon... la seule richesse, du moins la principale et la plus enviable des richesses ; grâce à elle, on peut se procurer toutes les autres, et le devoir des dirigeants de l'État est de veiller à ce que le stock de numéraire du pays soit aussi élevé que possible ; c'est pour atteindre cet objectif que les mercantilistes préconisaient une réglementation étroite de la production et des échanges » (G. Pirou, *Traité d'économie politique, II, Le mécanisme de la vie économique, la monnaie*, 1945, p. 428).

Cl. Préaux (*o.c.*, p. 381-82) a expliqué ce mercantilisme lagide par la nécessité où se trouvaient les souverains de disposer de beaucoup d'argent pour se procurer des produits (comme le fer, dont ils manquaient en Égypte), pour importer de la main-d'œuvre qualifiée, pour payer des mercenaires, pour acheter des alliances. Éd. Will (*Histoire politique du monde hellénistique*, I, 1979, p. 153 et ss) a insisté sur les énormes dépenses, de caractère militaire et diplomatique, qu'exigeait la protection du royaume : la sécurité du pays supposait l'existence permanente d'un trésor assez vaste pour permettre de parer immédiatement à tout danger. Le mercantilisme instauré par les Ptolémées les aurait certes enrichis, mais aurait puissamment contribué à la sauvegarde du trône.

Toutes ces considérations sont parfaitement justes. Cependant, le royaume séleucide voisin avait lui aussi des besoins similaires et la configuration de son immense territoire le rendait beaucoup plus vulnérable que l'Égypte, dont les défenses naturelles formaient de solides remparts. Or, les rois séleucides semblent avoir appliqué, pour s'enrichir, des méthodes plus souples que celles de leurs voisins ; en ce qui concerne leur numéraire, en tout cas, ils n'ont pas recouru aux mesures adoptées par les Ptolémées : le contraste est frappant dans ce domaine.

Ptolémée I^{er} et Séleucos I^{er} étaient des Macédoniens. Ils avaient reçu la même éducation politique et la même formation en matière d'exploitation et de gestion agricoles. J. Bingen, à propos du papyrus *Revenue Laws*, écrit que les Ptolémées « ont obligatoirement pensé la vie économique du pays en fonction de termes institutionnels et suivant les habitudes économiques nés dans la cité grecque du IV^e siècle ». On pourrait s'exprimer de la même façon sur Séleucos I^{er}. Pourtant,

dans la pratique, les dispositifs mis en place présentèrent des divergences d'un royaume à l'autre : il fallut adapter la tradition grecque aux réalités locales de chacun des deux territoires. En Égypte, ce furent probablement les mentalités et les pratiques ancestrales des paysans soumis à la crue du Nil qui orientèrent Ptolémée I^{er} vers un type d'organisation assez particulier pour donner à sa politique l'aspect mercantiliste si volontiers mis en avant par les auteurs modernes.

*
**

Ces derniers reconnaissent l'efficacité du système dans le cas de Ptolémée II, qui, selon Appien, aurait légué à son successeur une immense fortune et dont on sait par la relation d'Athénée le faste qu'il déploya à l'occasion d'une fête organisée sous son règne. En revanche Ptolémée III, selon une opinion répandue, aurait connu des embarras financiers et la raréfaction de l'argent (du métal argent) sous Ptolémée IV aurait provoqué un certain nombre de troubles monétaires à cette époque.

Il convient, croyons-nous, de distinguer clairement entre les ressources du souverain (et de la classe dominante) et la condition de la *chôra*. Dans le pays, en effet, la monnaie d'argent devint de plus en plus rare et le bronze prit une place prépondérante. Mais cette situation avait été voulue par le roi dans un dessein bien déterminé, que nous avons tenté d'expliquer. Les Lagides, en ce qui les concerne personnellement, ne manquèrent pas de métal précieux et ils surent gérer leurs réserves. Leur opulence ne cessa de provoquer l'émerveillement des Anciens, et nous avons rappelé les remarques de Suétone sur le trésor des Ptolémées transféré à Rome après la mort de Cléopâtre VII.

De la rareté, sinon de l'absence, du métal précieux dans la *chôra* dès la fin du III^e siècle, on a parfois inféré qu'un double phénomène s'était produit : un appauvrissement du monde grec qui aurait manqué d'argent pour acheter les produits égyptiens ; et, en même temps, une détérioration de la production en Égypte, qui aurait compromis le commerce d'exportation. Il s'agit de pures conjectures. L'examen des monnayages hellénistiques à la fin du III^e siècle et au début du II^e siècle ne laisse nullement l'impression que l'argent aurait fait défaut en Méditerranée orientale à cette époque. D'autre part, s'il est vrai que l'Égypte connut des périodes de troubles qui ne manquèrent pas de nuire à la production, rien n'autorise à dire qu'il y eut un déclin continu de l'activité exportatrice du pays. Strabon décrit le port d'Alexandrie comme « le plus grand *emporion* du monde habité ». Si son appréciation remontait au séjour qu'il fit en Égypte de 26 à 24 av. J. C., on pourrait en déduire que les Romains, à cette date maîtres du royaume depuis peu, avaient trouvé Alexandrie en pleine activité, ce qui attesterait que le mouvement commercial ne s'était pas ralenti sous les derniers Lagides. Ceux-ci, de toute façon, ne semblent pas, si on en croit Suétone, avoir manqué d'argent.